

# Lumiscend™

## LUXE

**TRAITEMENT FONGICIDE  
DE SEMENCE**

**GROUP  
GROUPE**

**3,4,7**

**FUNGICIDES  
FONGICIDES**

### **Corteva Agriscience Canada Company**

115 Quarry Park Rd SE, Suite 240  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

Lumiscend™ LUXE, Registration Number 35713  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT 12/25

Lumiscend™ LUXE, No D'HOMOLOGATION 35713  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES 12/25

## **TREATED SEEDS – SEMENCES TRAITÉES**

### **READ LABEL BEFORE USING – LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER**

Cette semence a été traitée avec les fongicides ipyrrfluxame, ipconazole, difénoconazole et métalaxyl-M aux doses recommandées par les fabricants. **TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. LA SEMENCE TRAITÉE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE COMME ALIMENT POUR HUMAINS, POUR ANIMAUX NI POUR EN EXTRAIRE DE L'HUILE. ENTREPOSER LOIN DES ALIMENTS POUR BÉTAIL ET AUTRES PRODUITS COMESTIBLES.**

**Sécurité et santé :** Lors de la manipulation et de l'ensemencement des semences traitées, porter une combinaison, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des bas et des chaussures, ainsi qu'un masque filtrant (masque anti-poussières) approuvé NIOSH N95 (minimum), dont l'ajustement a été correctement testé. Utiliser un tracteur à cabine fermée lors du semis. Les gants ne sont pas nécessaires dans la cabine fermée. Le respirateur n'est pas nécessaire pendant le semis lorsque la cabine fermée offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un système de filtrage de la poussière, de l'embrun de pulvérisation et/ou d'un système de purification des vapeurs et gaz.) Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le fournisseur au 1-800-667-3852. **Aspect environnemental :** Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Il est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées au sol ou autrement nettoyées de la surface du sol. Éliminer toute la semence traitée superflue. La semence traitée restante peut être semée en double sur les tournières ou enterrée loin des sources d'eau selon les exigences locales. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Éliminer les emballages de semences selon les exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. **Avis sur les eaux souterraines :** Le produit appliqué à cette semence présente des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine. **Restrictions :** NE PAS offrir en pâturage, servir comme fourrage vert ou couper pour le foin dans les 35 jours suivant le semis des céréales. Dans les champs ensemencés de semences traitées, ne pas semer de cultures autres que des céréales durant les 30 jours suivant l'ensemencement de semences traitées.



As with all crop protection products, read and follow label instructions carefully.  
®, ™ Trademarks of Corteva Agriscience and its affiliated companies. © 2026 Corteva.

Comme avec tout produit de protection des cultures, veuillez lire et suivre attentivement les directives qui figurent sur l'étiquette. ™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées.  
© 2026 Corteva.